



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1327
14 mars 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session
(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

Note du Secrétaire exécutif

Avant-propos

1. La Table ronde sur la coopération et le développement industriel durable offre l'occasion d'examiner certains des obstacles au développement industriel dans de nombreux pays en transition et de confronter avec profit les points de vue de personnalités de haut niveau du monde des affaires et de ministres ou de hauts fonctionnaires. Elle permet également d'étudier comment mieux utiliser la tribune de la CEE pour faciliter le dialogue entre les gouvernements et le secteur privé sur des questions ayant une dimension internationale ou relatives au processus de réforme.
2. Dans plusieurs publications, telles que le Bulletin, l'Etude, "Industrial restructuring in selected countries in transition" ou l'examen entrepris par la CEE à la demande de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements figurant dans le document de la Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe, ainsi que dans divers documents sectoriels, la CEE a identifié les obstacles au développement du secteur privé. Les principales questions sont résumées ci-après, à la section I.
3. La CEE entretient des relations de longue date avec le secteur des entreprises, tant publiques que privées. Les entités privées associées à des activités de la CEE sont de plus en plus nombreuses. Des représentants d'entreprise participent à de nombreuses réunions au sein des délégations nationales et contribuent à l'élaboration d'un grand nombre de normes et de règles. Par ailleurs, le secteur des entreprises soutient directement les activités d'analyse et statistiques ainsi que des ateliers, séminaires et

voyages d'étude. On trouvera à l'annexe I une description détaillée de ces activités. Les entreprises n'ont jusqu'à présent pas été associées aux discussions concernant le processus de réforme et les gouvernements n'ont pas encore eu l'occasion de se faire une vision globale de la coopération entre la CEE et les entreprises, notamment privées. Les intérêts en jeu sont brièvement analysés à la section II où une démarche est proposée pour renforcer progressivement le dialogue avec le secteur privé.

I. LES FREINS A LA COOPERATION AVEC LES ENTREPRISES ET AUX INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

4. Comme l'indiquent les Etudes et Bulletins de la CEE, les économies des pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI amorcent un tournant. Les taux de croissance sont encourageants et devraient continuer à l'être. Les marchés sont importants avec une énorme demande contenue de biens et de services sans équivalent ailleurs dans la région de la CEE. En conséquence, les conditions d'une coopération entre les entreprises et celles des investissements internationaux en Europe centrale et orientale se sont remarquablement améliorées. Les restrictions juridiques à la création d'entreprise ont été supprimées dans la plupart des pays et seuls dans un petit nombre de pays de la CEI subsistent quelques vestiges des anciens régimes de l'investissement. Là aussi, le progrès continue à un rythme rapide. Il y a tout au plus quelques rares restrictions majeures sur le rapatriement des capitaux et des bénéficiaires. L'appréciation des monnaies locales et leur convertibilité permettent aux sociétés de réaliser des bénéfices substantiels dans la région.

5. Il est toutefois difficile d'obtenir des capitaux auprès des banques locales qui ne favorisent que les prêts à court terme, mais l'installation de banques étrangères toujours plus nombreuses est un signe encourageant de la confiance croissante dans la région. Il est désormais possible et courant d'effectuer des vérifications légales, même si cela prend plus de temps et coûte plus cher. Les ressources humaines constituent presque partout un facteur positif. Peu d'investisseurs ont été déçus par leur qualité. Les investisseurs étrangers sont devenus d'importants employeurs et n'ont rencontré aucune difficulté notable avec les syndicats ni avec la main-d'oeuvre locale. L'élimination des obstacles aux exportations vers les marchés occidentaux, en particulier l'Union européenne, suite à des accords d'association et à d'autres arrangements, a joué un rôle clé dans la réussite de cette ouverture, encore que des améliorations soient nécessaires dans le domaine de l'agriculture et des produits de haute technologie. Il faut aussi perfectionner les techniques de facilitation du commerce à toutes les frontières et pour tous les agents économiques si l'on veut parvenir à une intégration véritable.

6. La qualité des partenaires locaux a aussi rapidement progressé quoi que la formation de petites et moyennes entreprises ait été plus lente qu'espéré en raison de la conjoncture difficile et de la difficulté à obtenir des capitaux auprès des banques locales. Dans ce domaine, les institutions multilatérales, telles que la BERD, se sont employées à améliorer l'accès des PME aux lignes de crédit. Dans l'ensemble, les conditions de l'activité économique se sont sensiblement améliorées.

7. Cela étant, le volume des investissements demeure insuffisant, en particulier vers la CEI. Dans une étude de la mise en oeuvre des engagements économiques figurant dans le document de la Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe (Genève, 22 et 23 janvier 1996), le secrétariat de la CEE s'est efforcé de déterminer pourquoi les investissements n'avaient pas connu une évolution conforme à l'ouverture des marchés. Au début des réformes, la plupart des gouvernements pensaient que la suppression des barrières entraînerait automatiquement un afflux de capitaux étrangers. Les principales difficultés ont tenu au cadre juridique, à l'application effective, au fonctionnement des institutions, et plus récemment, au crime organisé et à la corruption. Tous ces facteurs ont induit chez les investisseurs, et en particulier chez les plus fragiles d'entre eux, les PME, une certaine appréhension. La crainte de changements politiques explique aussi les résultats assez médiocres obtenus en matière d'investissements étrangers. Incontestablement, la plupart des législations sont désormais en place, les conseils juridiques se sont améliorés et le système judiciaire s'adapte rapidement. Toutefois, même lorsque les investisseurs remportent gain de cause devant un tribunal, rien ne garantit que le jugement sera exécuté. Par ailleurs, l'enregistrement des titres de propriété et des garanties demeure difficile mais davantage dans la CEI qu'en Europe centrale.

8. La CEE a souligné à plusieurs reprises que pour attirer les investissements étrangers directs et promouvoir la coopération industrielle, un cadre juridique fiable est nécessaire, avec une législation fiscale, des lois sur l'insolvabilité, un droit des sociétés et de l'arbitrage, une protection des investissements, des droits de la propriété intellectuelle et commerciale, des procédures d'arbitrage, des systèmes comptables et un cadre administratif fonctionnant correctement. D'une manière générale, de nombreuses lois de ce type ont été promulguées mais leur application ne va pas sans mal. Premièrement, les compétences nécessaires sont insuffisantes. L'application effective du droit de la concurrence, par exemple, exige des connaissances spécialisées quant au rôle des entreprises en économie de marché et la capacité d'identifier les activités précises d'une entreprise responsable de la création d'une situation monopolistique, ainsi que d'établir des plans si nécessaire pour démanteler effectivement l'entreprise en cause. Deuxièmement, un grand nombre des institutions font défaut pour enregistrer les droits de propriété et les divers types de sûreté. Troisièmement, il n'est pas possible d'instaurer du jour au lendemain de nouvelles méthodes reposant sur des lois nouvelles, qui doivent être gérées et appliquées par diverses associations professionnelles encore insuffisamment développées dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, il n'y a pas assez d'avocats et de magistrats compétents en droit civil et en droit commercial, coutumiers de l'élaboration et de l'exécution des contrats. Ces circonstances expliquent certains des obstacles à l'amélioration des conditions faites aux affaires, comme par exemple les difficultés pour obtenir un titre de pleine propriété sur des actifs qui garantisse l'identité du propriétaire, le problème des droits minoritaires (surtout dans les pays qui ont connu des transferts rapides de propriété au cours de privatisations massives et où il y a de nombreux investisseurs passifs), la question de la garantie des prêts qui est également liée aux difficultés en matière de propriété et de réglementation.

9. Une question apparentée est celle des difficultés rencontrées par les pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI pour assurer la publicité des législations nouvelles. Ces difficultés découlent en partie de la rapidité avec laquelle les programmes législatifs eux-mêmes ont été mis en place. Les systèmes de diffusion de l'information ne peuvent pas faire face à l'inflation considérable du contenu des recueils de lois. Le problème découle aussi de la piètre qualité des administrations publiques dans plusieurs pays de la CEI, dont les fonctionnaires sont très peu rémunérés, et à un certain goût officiel du secret, legs de l'époque où l'information légale n'avait qu'une circulation restreinte et était à la discrétion des titulaires du pouvoir.

10. D'importants progrès ont été enregistrés en matière de protection et de promotion des investissements internationaux grâce à des dispositifs bilatéraux ou multilatéraux. De nombreux traités bilatéraux ont été signés par des Etats. Plusieurs pays d'Europe orientale ont également signé des accords d'association avec l'Union européenne et plusieurs Etats de la CEI ont conclu des accords spéciaux de partenariat et de coopération avec celle-ci qui prévoient une protection mutuelle des investissements. L'OCDE élabore actuellement des normes multilatérales pour la protection et la promotion des investissements qui devraient être définitivement mises au point fin 1997.

11. Le présent exposé a insisté sur les obstacles juridiques ou administratifs aux investissements internationaux et à la coopération des entreprises. Il existe bien entendu d'autres restrictions tenant, par exemple, à l'instabilité macro-économique ou fiscale et aux politiques de l'environnement.

12. Les investisseurs nationaux tout comme internationaux exigent, notamment, une stabilité macro-économique et une stabilité fiscale afin de planifier des stratégies d'investissement. Des revirements dans la politique macro-économique ou la politique fiscale vont à l'encontre d'un tel objectif; les firmes seront plus disposées à investir si elles sont convaincues de la durabilité de la croissance de la demande. La lutte contre l'inflation et la stabilisation des taux de change constituent des objectifs importants pour écarter l'altération des prix et la hausse des taux d'intérêt. Il faut au moins que les investisseurs soient convaincus que l'Etat ne modifie pas ses orientations en la matière dès que survient une crise susceptible de faire apparaître des objectifs nouveaux et contradictoires dans la politique économique. Les pays en transition ont progressé dans ce domaine mais beaucoup reste encore à faire. Un engagement en faveur d'un assainissement des finances publiques est aussi nécessaire, faute de quoi, les entreprises seraient confrontées à un accroissement des incertitudes et des coûts. Le haut niveau des emprunts de l'Etat accroît le fardeau de la dette publique, pousse à la hausse les taux d'intérêt et finit par entraîner un alourdissement de la fiscalité. Dans certains pays en transition, les entreprises ont eu à pâtir de l'imprévisibilité et du niveau élevé des taux d'imposition.

13. Enfin, la question de l'environnement est essentielle pour un développement industriel durable. Il est nécessaire d'assumer l'héritage du passé et de faire respecter des normes élevées de protection de l'environnement. De nombreux pays en transition ont promulgué de nouvelles lois comportant des normes sévères mais l'extension de la participation étrangère dans la région a achoppé sur la détermination de la responsabilité

et du nettoyage des errements du passé. Cependant, les Etats ont parfois accordé aux investisseurs des garanties spéciales les protégeant contre la menace de poursuites judiciaires pour atteinte à l'environnement.

II. RELATIONS ENTRE LA CEE ET LE SECTEUR PRIVE

14. On trouvera en annexe ("The UN/ECE and the Business Community") retracé l'historique de la CEE en tant qu'organe chargé de favoriser et de mettre en oeuvre la coopération internationale avec le monde des affaires. Sur la base de l'expérience actuelle et en vue de remédier aux lacunes dans les relations entre la CEE et le monde des affaires, certaines suggestions sont présentées ci-après, conformément à la recommandation qui figure au paragraphe 98 du document E/ECE/1328, tendant à renforcer la coopération avec les milieux d'affaires en élaborant "un cadre plus cohérent".

15. L'argumentation développée dans la présente note repose sur certaines prémisses : premièrement, la CEE est un organe intergouvernemental; deuxièmement, pour être plus cohérent, le cadre de coopération avec les milieux d'affaires doit tenir davantage compte des préoccupations de ces derniers; troisièmement, l'intérêt du secteur privé pour la CEE n'est en aucun cas automatique et les entreprises ne contribueront davantage aux activités de la Commission que si elles y ont intérêt. Il résulte de ce qui précède qu'un cadre de coopération cohérent doit permettre l'instauration d'un dialogue fructueux entre le secteur privé et les Etats.

A. En quoi le secteur privé est-il aujourd'hui associé aux activités de la CEE ?

16. Le monde des affaires contribue à plusieurs activités de la CEE et est directement intéressé par elles, à savoir :

- a) L'adoption de normes internationales qui ont une incidence sur l'activité des entreprises, soit pour faciliter les échanges et les transports internationaux (normes pour la construction des véhicules routiers et l'échange électronique de fichiers de données structurées (EDIFACT/ONU)) soit pour améliorer l'environnement (conventions sur la pollution atmosphérique ou les accidents industriels);
- b) La collecte de statistiques et de données internationales sur la production, le commerce et l'investissement, soit à l'échelon national soit dans des secteurs spécifiques (acier, produits chimiques, industries mécaniques et électriques, énergie, commerce et transports);
- c) Les activités opérationnelles à l'appui de programmes particuliers (par exemple, efficacité énergétique, Centre du gaz) et l'organisation d'ateliers, séminaires, colloques et voyages d'étude dans des domaines techniques ou commerciaux bien définis afin de faciliter les contacts entre les sociétés de la région de la CEE, en particulier entre l'Est et l'Ouest.

17. Cette coopération revêt différentes formes. Avant tout, le secteur privé a influé, et continue à influencer, sur la CEE en participant aux délégations des Etats. Deuxièmement, dans un petit nombre de cas, les entreprises privées

détachent des représentants pour collaborer avec le secrétariat de la CEE sur des projets spécifiques, notamment dans les secteurs de l'acier et des produits chimiques. Troisièmement, le secteur privé est au premier plan de projets spéciaux, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique et le Centre du gaz. Quatrièmement, le secteur privé participe aux activités de la CEE sous la forme de groupes d'appui à divers organes subsidiaires principaux. Par exemple, on peut considérer que certaines activités du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) appuient les travaux du Comité des politiques de l'environnement.

18. A ce jour, aucune activité de la CEE ne s'inspire de l'expérience des entreprises en matière de réforme au niveau global, c'est-à-dire macro-économique et institutionnel. Cela s'explique peut-être par le fait que la collaboration susmentionnée, quoique étroite au plan opérationnel, n'est pas encore suffisante pour permettre un dialogue efficace entre les directions générales des entreprises et les gouvernements des Etats membres de la CEE. Jusqu'à présent, les dirigeants et les fonctionnaires ne se retrouvent à la même tribune que pour certaines activités, généralement ponctuelles.

19. Bien qu'il n'existe pas de mécanisme officiel de dialogue à haut niveau entre entreprises et gouvernements des Etats membres, le secteur privé attache sans aucun doute un grand prix aux séminaires spéciaux ou aux manifestations analogues qui lui donnent l'occasion d'entendre les représentants des gouvernements exposer leurs idées et leurs politiques sur tel ou tel sujet. C'est ce qui ressort des réponses à un questionnaire adressé à 300 participants du secteur privé à un forum CEE/ONU sur le financement des infrastructures en Europe centrale et orientale et dans la CEI qui s'est tenu en novembre 1995. Pour tous ces participants, la possibilité de dialoguer avec les gouvernements était l'un des éléments les plus utiles du forum.

B. Quels sont les avantages de la coopération avec le secteur des entreprises pour les gouvernements des pays membres de la CEE ?

a) Compétences techniques et expérience

20. L'expérience dont dispose le secteur privé est essentielle à l'élaboration de toute une série de projets importants pour les gouvernements des pays membres, en particulier ceux des pays en transition. En tant qu'intervenants sur le marché, les entreprises ont une expérience directe de l'environnement commercial et peuvent informer les gouvernements des faiblesses et des insuffisances du cadre institutionnel, contribuant ainsi à une plus grande efficacité des programmes adoptés par les gouvernements. Leurs avis peuvent aider ces derniers à décider des priorités en matière de réforme. Cela est d'autant plus utile pour de nombreux gouvernements de pays en transition que, face à des ressources insuffisantes, ils doivent opérer des choix difficiles quant aux priorités de leurs orientations.

b) Ressources

21. Le secteur privé contribue sensiblement aux ressources du secrétariat de la CEE. Cette aide est particulièrement précieuse en raison de la grave crise financière qui frappe actuellement l'Organisation. Les contributions sont versées en nature ou en espèces à des fonds d'affectation spéciale.

En 1995, le secteur privé a versé 1 408 030 dollars des Etats-Unis à de tels fonds de la CEE. La même année, les contributions des gouvernements des pays membres se sont élevées à 2 329 114 dollars des Etats-Unis.

22. L'importance de l'aide du secteur privé aux fonds d'affectation spéciale ne doit pas faire oublier sa contribution régulière aux ressources de la CEE, comme par exemple pour l'élaboration des normes EDIFACT/ONU sur la facilitation du commerce, à laquelle participent bénévolement entre un et deux milliers de représentants du secteur privé.

c) Renforcement de la visibilité et de l'influence de la CEE

23. Plus que jamais, les gouvernements souhaitent vivement être à l'écoute des chefs d'entreprise. De nombreux Etats membres de la CEE ont élaboré de nouveaux modes de collaboration avec le secteur privé dans leur pays. Dans cette situation nouvelle, la participation du monde des affaires aux travaux de la CEE renforce sa visibilité ainsi que son influence et son prestige. Les avantages susmentionnés ne pourront toutefois être amplifiés que si les travaux de la CEE paraissent répondre aux préoccupations des entreprises.

C. Les principales préoccupations des entreprises eu égard aux activités de la CEE

24. Le monde des affaires n'est pas monolithique. En règle générale, les intérêts des entreprises sont très différents, en fonction de leur taille, selon qu'elles sont nationales ou étrangères, publiques ou privées.

25. Néanmoins, s'agissant de l'activité économique dans la région de la CEE, il est possible d'identifier parmi les entreprises deux grandes catégories de préoccupations, l'une au niveau macro-économique, l'autre au niveau micro-économique. Au premier niveau, ces préoccupations tiennent aux obstacles au commerce et aux investissements. De tels obstacles sont encore en place ou menacent de réapparaître, en dépit des engagements pris par les gouvernements de poursuivre des politiques de libéralisation du commerce et d'intégration économique, et plus généralement des incertitudes demeurent quant à l'application des lois et des règlements. Cette situation contrarie particulièrement les grandes sociétés multinationales qui seraient les mieux placées pour profiter des économies d'échelle créées par l'ouverture des marchés ainsi que les petites et moyennes entreprises étrangères, qui hésitent à investir dans les pays en transition en raison de l'incertitude et/ou des modifications constantes du cadre réglementaire, juridique ou fiscal.

26. Au niveau micro-économique, les entreprises, surtout celles des pays en transition, sont préoccupées par leur (in)capacité à s'adapter à un environnement plus concurrentiel et par leur absence de connaissance des marchés étrangers.

27. Ces préoccupations aux niveaux macro et micro-économiques sont confirmées par les données statistiques qui révèlent que, malgré l'ouverture des marchés entre l'Est et l'Ouest, le niveau des échanges et des investissements demeure faible, en particulier entre les pays de la CEI.

28. Il y a lieu de noter qu'en dehors de la région de la CEE, les milieux d'affaires tendent de plus en plus à se faire les champions de la libéralisation du commerce et de l'accès aux marchés. Cela a commencé au niveau de nouveaux groupements commerciaux régionaux ou au sein des délégations nationales dans des organisations internationales telles que l'OMC, où les secteurs privés des différents pays ont contribué à accélérer le rythme de la libéralisation pour certains biens et services. Au niveau macro-économique, les mêmes entreprises veillent souvent à ce que leurs gouvernements, qui ont souscrit à la libéralisation du commerce, à l'accès au marché et à un traitement équitable des entreprises nationales et étrangères, appliquent effectivement leurs engagements.

D. Comment élargir la participation du monde des affaires aux activités de la CEE pour maximiser ses avantages ?

29. Cette question comporte trois aspects distincts :

a) Directives servant de base à une future stratégie pour développer la participation du secteur privé

30. On a noté ci-dessus les importants avantages que la CEE retire de la participation du secteur privé à ses activités. Toutefois, le secrétariat de la CEE doit souvent intervenir pour orienter cette participation afin qu'elle n'aille pas à l'encontre du but recherché. Par exemple, il a dû convaincre des entreprises privées de ne pas utiliser les réunions de la CEE comme occasions de promouvoir commercialement leurs biens ou leurs services. Mais d'autre part, il faudrait s'abstenir de profiter uniquement des ressources financières des entreprises privées. On pourrait donc proposer quelques directives. La coopération avec le secteur privé ne devrait être encouragée que lorsque :

- Elle répond à une demande, l'initiative venant clairement des Etats membres ou du secteur privé;
- Elle est manifestement conforme au programme de travail de la CEE;
- Elle n'ignore pas les principes onusiens et notamment l'interdiction d'utiliser l'emblème de l'ONU à des fins commerciales;
- Elle s'intègre dans le programme de travail ordinaire de la CEE et se déroule dans le cadre de son mandat;
- Elle participe aux activités opérationnelles de la CEE visant à contribuer à la transition vers l'économie de marché, en plein accord avec les pays bénéficiaires.

31. Il ne faudrait pas rechercher la coopération du secteur privé à seule fin de mobiliser des fonds pour la CEE. Celle-ci ne devrait pas non plus privilégier certaines sociétés, ni n'avoir pour interlocuteurs que des entreprises d'Etat.

b) Renforcement des projets en cours

32. Le secteur privé participe activement à des projets tels que EDIFACT/ONU, le Centre du gaz, le projet Efficacité énergétique 2000, mais on pourrait l'y associer davantage afin de donner une plus large diffusion aux produits de ces projets.

33. Les idées intéressantes proposées par des groupes de travail pourraient faire l'objet de projets financés par le secteur privé et ne nécessitant pas d'importantes ressources du secrétariat. Par exemple, sous les auspices du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie, un groupe d'experts du secteur privé a été constitué pour rédiger un projet de directives types sur les techniques de construction-exploitation-transfert (CET) pour l'Europe centrale et orientale. De tels groupes offrent l'avantage de ne pas être soumis à des contraintes de ressources au sein du système des Nations Unies. Ils peuvent se réunir lorsque cela est nécessaire et élaborer efficacement leurs produits.

c) De la Table ronde sur la coopération et le développement industriel durable à un Conseil permanent CEE/entreprises ?

34. De l'examen qui précède, il ressort qu'il n'existe encore aucune structure permanente de haut niveau au sein de la CEE permettant un dialogue permanent et satisfaisant entre les gouvernements et les entreprises du secteur privé. Toutes les activités existantes sont réalisées en l'absence d'un examen global des relations entre la CEE et le monde des affaires. On peut dès lors se demander s'il faut à cette fin établir un organe permanent de représentants du secteur privé et de la CEE.

35. On pourrait mentionner le soutien que le monde des affaires lui-même apporte apparemment à une telle idée; la création de conseils entreprises-gouvernements au plus haut niveau dans d'autres régions du monde; le désir croissant des Etats membres de la CEE que leurs activités intéressent directement les entreprises; enfin, la situation exceptionnelle de la CEE qui est le seul organe international multilatéral auquel participent les gouvernements de l'ensemble de la région. Cela étant, la question des ressources ne doit pas être négligée. Celles de la CEE ne s'accroîtront pas et risquent même de diminuer à court terme. Toute initiative doit donc tenir compte de ses incidences sur les ressources.

36. En conséquence, il serait prudent de procéder de manière progressive comme suit :

- Dans un premier temps, observer l'évolution de la Table ronde en tant que tribune offrant l'occasion au secteur privé et aux gouvernements d'ouvrir un dialogue au plus haut niveau.
- Deuxièmement, envisager de constituer un groupe informel composé de certains des participants à la Table ronde, pour examiner les activités de la CEE qui ont trait au secteur privé et faire rapport à la Commission.

- Troisièmement, demander aux milieux d'affaires leurs opinions sur cette proposition et s'inspirer de l'expérience d'autres organismes régionaux multilatéraux qui ont établi des conseils d'affaires analogues.

Conclusions

a) Les entreprises et la CEE entretiennent depuis longtemps une coopération mutuellement avantageuse à différents échelons et sous diverses formes.

b) Les différentes modalités de coopération pourraient être poursuivies et développées. Les représentants du secteur privé peuvent continuer à jouer un rôle de premier plan au sein de la CEE et intervenir à ses réunions.

c) Les obstacles au commerce et aux investissements constituent une préoccupation majeure pour les entreprises. Un dialogue est nécessaire entre les gouvernements des pays membres de la CEE et le monde des affaires sur les moyens de les supprimer. L'expérience montre qu'un tel dialogue est essentiel pour assurer la stabilité et la permanence des réformes dans les pays en transition.

d) D'autres tables rondes sur le développement durable devraient être organisées. Il faudrait encourager la création d'un conseil permanent CEE-entreprises en adoptant toutefois une approche graduelle.

ANNEXE

THE UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
AND THE BUSINESS COMMUNITY

I. AN OVERVIEW OF THE COMMISSION'S INTERACTION WITH THE BUSINESS COMMUNITY

1. Established in 1947, the Economic Commission for Europe's main objective in its initial phase was the coordination and promotion of international economic cooperation for the reconstruction of post-war Europe. To this end, it cooperated with the business community in the latter's effort to supply strategic materials such as coal, timber and steel for the reconstruction of vital industrial sectors and infrastructure. Over the years, the promotion of dialogue and cooperation between countries of the region with different economic systems became a major task of the Commission. At the end of its fifth decade, ECE continues to serve as the longest-standing permanent intergovernmental multilateral body for the promotion of pan-European and transatlantic economic cooperation.

2. Since its inception, the ECE has maintained extensive relations with the private sector, whose active participation in the Commission's work has proved to be essential. This sector's interest in the Commission's work has evolved with the changing political and economic situation in the region. This is explained by the fact that the ECE is one of the few regular forums where a multilateral and comparative perspective can be taken with both the business community and government officials.

3. In 1990, the Commission issued a brochure entitled "ECE and the Business Community" which describes its long-standing relations with the private sector. The brochure served as an ECE contribution to the Bonn Conference on Economic Cooperation in Europe held in March/April 1990.

4. The ECE relates to the business community in a number of ways. It:

- provides relevant information and publications related to its work;
- draws up conventions and norms;
- promotes trade and investment; and
- provides assistance to countries in transition.

5. The business community's participation in ECE activities takes various forms:

- contribution of expertise and material to symposia and other meetings;
- participation in the formulation and implementation of the work of various ECE Principal Subsidiary Bodies;
- active participation in seminars, round tables, workshops and study tours organized under ECE auspices, which provide opportunities for business contacts; and
- involvement in technical cooperation programmes.

6. A practice has been developed whereby non-governmental organizations, including the business sector, participate in the Commission's work with a minimum of formalities. Those with ECOSOC consultative status can attend

automatically. In addition more than 70 professional organizations have sought and obtained consultative status with ECE. They participate in its meetings, offer expert opinions and contribute to the decision-making process in areas that affect their areas of interest. Many other business associations are invited in an expert capacity to participate in the Commission's work. The Commission has participated as an observer or prepared substantive contributions at various economic forums, including Davos and Crans Montana.

II. KEY FIELDS OF INTEREST TO THE BUSINESS COMMUNITY

Programme of Workshops

7. The Commission is responding to the needs of the countries in transition by offering technical assistance, the transfer of specific information and know-how as well as assistance in capacity building. Current ECE technical assistance activities take the form of advisory services to Governments, technical cooperation programmes and projects and demand-driven, self-financing workshops on issues relevant for transition businesses. The ECE programme of workshops is financed through extra-budgetary resources, to a large extent by the countries in transition themselves. The programme, including study tours and visits, is supported by the business community and by bilateral contributions in cash and in kind from Governments and private sponsors in market economies.

Trade facilitation

8. ECE has been at the vanguard of technical progress by launching and developing the rules known as UN/EDIFACT (United Nations Electronic Data Interchange for Administration, Commerce and Transport), which is the world standard for business data interchange. UN/EDIFACT is a "paperless trading system" using computer-to-computer transfer of commercial or administrative transactions between business firms or international organizations. This has been achieved with the active participation of the business community. Several thousand experts world wide, mainly specialists from enterprises, are involved in the formulation of UN/EDIFACT messages and recommendations for the electronic exchange of trade and transport data. The role of ECE is to provide guidance, coordinate the work and authenticate and disseminate the messages.

East-West trade and investment promotion

9. A number of seminars have been held on East-West trade promotion, marketing and business contacts. The most recent was the high-level Forum on Attracting Investment for Large-scale Infrastructure Projects in the Countries of Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States (CIS), held in November 1995, in Geneva, with the assistance of International Business Communications Limited (IBC, UK Conference Ltd). This Forum brought together some 300 participants, the vast majority of them from the private sector, to explore the feasibility of applying new methods of financing infrastructure projects in the region, involving private enterprises. The Forum also discussed how international organizations can assist the transition economies in facilitating finance instruments through the drawing-up of guidelines or new training possibilities. The Forum recommended that an expert

group of private- and public-sector representatives should be established to develop guidelines on new project financing and construction budget techniques for the countries of central and eastern Europe and the CIS, under the aegis of the ECE Working Party on International Contract Practices in Industry.

10. Since 1990, the legal guidelines published by ECE on the conduct of business in central and eastern Europe have been particularly well received, as has the quarterly review East-West Investment News which provides information on new legislation, developments in privatization and investment trends. Publications such as the Recommendations on the Transport of Dangerous Goods, the European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods (ADR) and the Regulations annexed to the 1958 Agreement concerning the adoption of uniform conditions of approval and reciprocal recognition of approval for motor vehicle equipment and parts are, by virtue of their usefulness to the private sector, among the 10 United Nations publications with the broadest geographical sales distribution.

Environment and human settlements

11. During the last 15 years, nine international legally binding instruments, four conventions and five protocols have been developed in the ECE on air pollution, environmental impact assessment, industrial accidents and transboundary waters. These treaties, which are important elements of a common European legal framework, are concrete and effective instruments to eliminate the former dividing line between east and west and to integrate countries with economies in transition into a pan-European legal and economic space. The ECE has also expanded programmes on low-waste technology and waste management. Questions such as slum clearance, urban renewal, recreation space and the protection of historically or architecturally important buildings and sites are also dealt with in ECE. The business community participates in all of these activities, which contribute to a cleaner and healthier environment.

"Environment for Europe" process

12. The "Environment for Europe" process is an umbrella concept which encompasses a range of actions, initiatives and studies, conducted by many national and international organizations. It aims at generating environmental action and solidarity in the ECE region. The process, started in 1991, has been coordinated by the ECE. Environment Ministers from the ECE region attending a Ministerial Conference on the Environment took further steps in the "Environment for Europe" process by adopting a Ministerial Declaration in Sofia, Bulgaria, on 25 October 1995. The Conference focused on the theme "Partners in Cooperation". With the adoption of the Ministerial Declaration, Ministers endorsed the Environment Programme for Europe (EPE) prepared under ECE auspices, in particular the key recommendations for action in Europe. ECE was invited to assess and report on progress made in implementing the Programme to the next Conference (Denmark, May 1998). The Ministers acknowledged the important role of ECE in overseeing the "Environment for Europe" process in close cooperation with relevant agencies and the business community. The International Chamber of Commerce (ICC) is embracing business involvement in the "Environment for Europe" process and is organizing seminars. The World Business Council for Sustainable Development (WBCSD),

formed in January 1995 through the merger of the Business Council for Sustainable Development and the World Industry Council for Environment, is a coalition of more than 120 international companies which aims to promote eco-efficiency through high standards of environmental management and the development of projects.

Transport

13. ECE has formulated a wide range of transport agreements and conventions to help create the necessary regulatory basis, including the harmonization of customs procedures. These legal instruments cover, for example, road accident prevention, transport of dangerous goods, development of infrastructure and legal and administrative procedures for transport operations, including customs. The TIR marking on the back of lorries moving goods is the result of an ECE customs convention which permits loads to be moved across frontiers without time-consuming and expensive delays at intermediate customs.

Motor vehicle standards

14. Over 80 regulations concerning the construction of motor vehicle parts and equipment drawn up within the framework of ECE are constantly updated. The aforementioned 1958 Agreement seeks the adoption of the highest possible standards concerning road safety and the protection of the environment while facilitating international trade in motor vehicles and equipment by eliminating technical barriers. Representatives of the manufacturing industry are active in the formulation and implementation of this work.

Industrial cooperation

15. In industry, ECE has a record of successful cooperation with business circles. The Commission's activities in the industrial fields of chemicals, steel and engineering and automation attract a wide variety of groups from the private sector. In fact, 80 to 90% of the participants come from this sector. Business circles gravitate to these activities for several reasons. Foremost is the possibility to explore investment opportunities, contact potential partners and enter new markets. The business community also benefits from the exchange of information on a multilateral level at ECE meetings.

16. Cooperation takes place at the international, regional and national levels. Such prominent international associations and firms as the International Iron and Steel Institute (IISI), the European Chemical Industry Council (CEFIC) and the International Federation of Robotics (IFR) participate in the ECE's work. At the regional and national level, Euro Plastic, Euro Chlor, the French Chemical Industry Association, the Euro-Asia Mining and Steel Association, and other business associations are represented at ECE industry events. At a recent round table on the environmental impact of the chlorine industry, the Chairman of Euro Chlor, an organization which represents all European chlorine producers, stated its aim to assist countries in transition, with the support of the ECE, in improving the safety of their plants and in reducing emissions. The Financial Times, the Steel Times and other professional journals report regularly on ECE seminars, round tables and publications on steel, robotics and chemicals.

17. A Trust Fund for Industry Structural Change and Development has been set up and supported by contributions from Governments and the private sector. Contributors include Austria, Belgium, Japan, and the Republic of Korea. A total of US\$ 800,000 is provided each year. It is used to engage four professional staff representing each country. These professionals, who come from the private sector, acquire valuable international experience at the United Nations and in turn impart their expertise to the Organization. Some countries have committed themselves to the Trust Fund up to the year 2002.

Energy

18. ECE has extensive relations with the business sector in the coal, electrical and natural gas industries. To date these relations have been highly satisfactory. Energy-supplying industries are involved in the ECE Gas Centre while energy technology manufacturing industries, such as Rolls Royce and Siemens, participate in the Energy Efficiency 2000 Project. These projects provide a window to multiple business opportunities in central and eastern Europe.

19. In January 1994, a Gas Centre for the Promotion and Development of a Market-based Gas Industry in Economies in Transition was established upon the initiative of the ECE Working Party on Gas. Promotion and validation of foreign investment in the gas industries is at the forefront of the Centre's activities. This project involves some of the largest natural gas enterprises in the region. An advisory board, consisting of representatives of enterprises, Governments and other organizations supporting the Gas Centre, assists the ECE secretariat in administering the programme, according to the implementing decision of the Working Party on Gas.

III. DIFFICULTIES ENCOUNTERED

20. Although the business sector has welcomed and actively participates in the Commission's activities, difficulties have nevertheless arisen in certain areas. ECE experience shows that administrative bottlenecks in the management of extra-budgetary funds has dissatisfied a number of contributing companies from the business sector. For example, the donations in foreign currencies were not converted into Swiss francs at the appropriate time resulting in losses due to currency fluctuations. The lengthy administrative process to establish trust funds as well as to receive the contributions donated by the business community represents another hindrance in promoting cooperation. At times, public awareness tools have been inadequate and resource constraints have impeded efforts to meet the business sector's requests. In the field of EDIFACT, it was not possible on several occasions to supply businesses with new messages on diskettes. Differing approaches regarding the formulation and implementation of projects also exist between government officials and the business community.

IV. PROPOSALS FOR FACILITATING RELATIONS WITH THE BUSINESS COMMUNITY

21. Notwithstanding the interest and participation of the business community in ECE activities, it would be necessary to introduce a number of innovations so as to develop and expand this ongoing cooperation further. Some concern the United Nations as a whole, others could be decided at the ECE level.

(a) An outreach programme could be set up to show the business community how it might better cooperate with ECE, which is primarily an intergovernmental organization;

(b) Public information tools could be developed to promote ECE publications, products and services of interest to the business community. United Nations cooperation with commercial publishers could be intensified to achieve savings in the publications programme and to reach a larger audience;

(c) The setting-up of a business advisory board could represent a further step in better organizing interaction between ECE and the business community. The current practice for many ECE working parties and expert group meetings which permit the business community to observe technical meetings of interest to them should be encouraged. The advisory functions of the business community should also include financial engineering for the proposed programmes;

(d) Consultations should be strengthened with the business community through the established business councils, chambers of commerce and business forums such as Davos and Crans Montana. The United Nations should attain greater visibility in the business community's activities through the organization of and participation in workshops and consultative meetings;

(e) Following experience in energy and industry; more pilot programmes and projects could be developed in ECE with the financial support of the business community, based on the common interests of Governments, the United Nations and the business community;

(f) The management of extra-budgetary funds contributed by the business community should be improved, including the preparation by New York of flexible administrative guidelines understandable by the business community;

(g) In Europe contributions from business to the United Nations are not exempted from tax. Some legal work should be undertaken to explore how contributions of this kind could be facilitated in the future, possibly through the United Nations Headquarters in New York;

(h) The channels of communication between business councils established for the United Nations, chambers of commerce and business associations should be brought to the attention of United Nations programme managers, since the ongoing initiatives are still sporadic and depend solely on initiatives proposed by programme managers or interested business partners.
